

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2010**

Le trente septembre deux mil dix à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

**Etaient présents :** Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Guillaume FAVIER, Valérie GEYNET, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Emmanuel GUTIERREZ, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Marie-Catherine LAMIRAL, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Marie-Thérèse PASTORINO, Jacky RAVAZ, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE, Yvon THENAULT.

**Etaient absents ayant donné pouvoir :** Chantal BELLIN à Chantal MOLY, Sébastien DREVET à Gilbert MERGOUD, Nathalie MARGAIN à Philippe GUYON, Fabienne RETY à Raymond HERBEPIN.

Date de convocation : Jeudi 23 septembre 2010

Les Conseillers présents, soit 23 représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de deux secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Colette GREPAT et Philippe GUYON. Ces derniers acceptent.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juillet 2010**

VOTE		
<b>POUR : 21</b>	<b>CONTRE : 1</b> Emmanuel GUTIERREZ	<b>ABST. : 5</b> Valérie GEYNET Marie-Catherine LAMIRAL Roger MORNEY Jacky RAVAZ Alain SOCIE

*Affichage des délibérations le 27 juillet 2010 pour être rendues exécutoires.*

*Diffusion du compte-rendu aux conseillers le 23 septembre 2010 par courrier électronique et par voie postale pour les conseillers dépourvus de messagerie électronique.*

*Affichage du compte-rendu le 23 septembre 2010.*

**Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 30 septembre 2010**

VOTE
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 juillet 2010
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 30 septembre 2010

I. ASPECT FINANCIER

2010-7-1 Attribution de subventions aux associations

2010-7-2 Délibération modificative budgétaire n°4- Budget général

2010-7-3 Tarifs pour la vente de documents déclassés – Médiathèque Jules Ferry

2010-7-4 Assujettissement à la TVA des locaux de service – Caserne de gendarmerie

2010-7-5 Remboursement de frais de contrôles – Projet de cession des anciens garages municipaux, 14 rue de l'Hôtel de ville

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2010-7-6 Constitution d'un groupe de travail – Cimetières de Ciers et de Buvin

2010-7-7 Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut-Rhône

2010-7-8 Suppression du Syndicat Intercommunal créé en 1901 et prise de compétence par la CCPC concernant l'hébergement des personnes âgées dépendantes

2010-7-9 Modification du règlement intérieur – Médiathèque Jules Ferry

2010-7-10 Rapport annuel 2009 – Syndicat Intercommunal des Eaux des Abrets

III. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

2010-7-11 Cession d'une parcelle, lot n°10 section AC 627 – Association syndicale du Mollard Bresson

IV. PERSONNEL COMMUNAL

2010-7-12 Modification de postes

- a) Filière technique
- b) Filière médico-sociale

V. QUESTIONS DIVERSES

**INFORMATIONS**

- 53<sup>ème</sup> Congrès départemental des Maires, Adjoints, Présidents et Vice-présidents de Communautés
- Présentation de l'audit organisationnel et financier du Centre Social Jean Bedet le 6 octobre 2010 à 19h00
- Prochains conseils municipaux les 9 novembre et 9 décembre 2010
- Recensement agricole entre septembre 2010 et avril 2011
- Demande de remboursement par le CCAS des frais d'obsèques de M. Jean-Michel LEBARS aux ayants-droits

<b>DELIBERATIONS</b>
----------------------

**I. ASPECT FINANCIER****2010-7-1 Attribution de subventions aux associations**

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions telles que présentées ci-dessous :

Associations	Montant voté 2009 (en €)	Réalisé 2009 (en €)	Proposition 2010 (en €)
<b>Pour leur participation au corso du Comice agricole 2010</b>			
Don du sang	*	*	300.00
Méli-Mélo	300.00	300.00	300.00
Association de la Saint-Julien	300.00	300.00	300.00
<b>Subventions de fonctionnement</b>			
Aïkido	230.00	230.00	230.00
A.D.M.R.	3000.00	3000.00	3000.00

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

**2010-7-2 Délibération modificative budgétaire n°4- Budget général**

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2010.

Investissement		Dépenses	Recettes
	Op n° 299 : Défense incendie		
2315-299-821	Installations, matériel et outillage technique	10 000 €	
	ONA : Opération Non Affectée		
10222-ONA-01	FCTVA		10 000 €
	Total	10 000 €	10 000 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

<b>VOTE</b>		
<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 2</b> Emmanuel GUTIERREZ Jacky RAVAZ

**2010-7-3 Tarifs pour la vente de documents déclassés – Médiathèque Jules Ferry**

Pour optimiser la gestion du fonds documentaire de la Médiathèque et le renouvellement des ouvrages usagés, le Maire propose d'instaurer des tarifs pour la vente au public de revues ou de livres déclassés comme suit :

- 1 € le livre
- 0.50 € la revue.

Il convient de délibérer pour approuver ces tarifs, autoriser le Maire à les appliquer et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
<b>POUR : 26</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 1</b> Jacky RAVAZ

**2010-7-4 Assujettissement à la TVA des locaux de service – Caserne de gendarmerie**

Le Maire rappelle au conseil municipal la construction de la caserne de gendarmerie et l'informe que cette opération n'est pas éligible au FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA).

Néanmoins, la commune peut assujettir à la TVA la partie du bâtiment destinée aux locaux de service représentant 29.35 % du montant total du projet estimé à 2 050 000 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

**2010-7-5 Remboursement de frais de contrôles – Projet de cession des anciens garages municipaux, 14 rue de l'Hôtel de ville**

A l'occasion de la vente de la propriété de Monsieur DELADOUEUILLE en septembre 2009, sise rue de l'Hôtel de Ville, la commune a saisi l'opportunité de céder au nouvel acquéreur, la SCI POMME, les anciens garages municipaux situés sur la parcelle contiguë cadastrée AC 323.

Un contrôle portant sur l'état du bâtiment ainsi que le document d'arpentage ont donc été réalisés par la SCI POMME dans le cadre des négociations avortées par la suite en décembre 2009 : l'estimation de la valeur du tènement immobilier par le service des Domaines était en effet supérieure au prix de vente convenu entre les deux parties.

Le Maire propose en conséquence de rembourser à la SCI POMME pour un montant de 1 246.29 € les frais engagés dans le cadre des négociations sur la cession des anciens garages municipaux, situés 14 rue de l'Hôtel de ville.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE		
<b>POUR : 26</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 1</b> Jacky RAVAZ

## **II. ASPECT REGLEMENTAIRE**

### **2010-7-6 Constitution d'un groupe de travail – Cimetières de Ciers et de Buvin**

La commune des Avenières dispose de deux cimetières à Ciers et Buvin. Afin d'instaurer un règlement intérieur, le Maire propose de constituer un groupe de travail composé comme suit :

- Gilbert MERGOUD
- Alain SOCIE
- Jean-Charles PASTORINO
- Raymond HERBEPIN
- Henri MIEGE.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

### **2010-7-7 Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut-Rhône**

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans sa séance du 20 juillet 2010, le Comité Syndical du S.I.D.C.E.H.R. a modifié ses statuts.

En novembre 2002, le Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SIDCEHR) prenait la compétence «Réhabilitation du Haut Rhône» en vue de la déléguer au Syndicat du Haut Rhône. Ce dernier assure la gestion du plan Rhône jusqu'en 2023, date de fin de la concession du Rhône à la CNR, incluant, notamment, le Schéma de Développement Durable du Haut Rhône de Seyssel à Groslée.

Par ailleurs, la composition des membres du SHR a été modifiée fin 2007 (dissolution du SIVU de défense contre les eaux du Haut-Rhône en Ain et de la Savoie, du syndicat Intercommunal de protection des berges et bordures du Rhône en Savoie et adhésion des diverses communes membres). Une mise en adéquation des statuts est donc nécessaire.

Il convient de délibérer pour approuver la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

### **2010-7-8 Suppression du Syndicat Intercommunal créé en 1901 et prise de compétence par la CCPC concernant l'hébergement des personnes âgées dépendantes**

Le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération n° 32 du 10.05.2010 la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC) a désigné 2 représentants au Conseil de Surveillance de l'hôpital local intercommunal de Morestel, par application de la loi N° 2009-879 du 21.07.2009 et du Décret N° 2010-361 du 8.04.2010.

Ces nouvelles dispositions législatives posent la question du devenir du Syndicat Intercommunal dont la constitution, en vue de la création de l'hôpital intercommunal à Morestel, avait été autorisée par décret du Ministère de l'Intérieur du 29.11.1901. Les communes alors membres de ce syndicat étaient au nombre de 19 et, après fusion de certaines, correspondent

aujourd'hui à 16 communes membres de la CCPC (*Arandon, les Avenières, le Bouchage, Bouvesse-Quirieu, Brangues, Charette, Courtenay, Creys-Mépieu, Montalieu-Vercieu, Morestel, Passins, Saint-Sorlin de Morestel, Saint-Victor de Morestel, Sermérieu, Veyrins-Thuellin et Vézeronce-Curtin*). Depuis plusieurs années déjà, ce syndicat intercommunal n'avait pas d'existence réelle puisque son objet se limitait à une réunion initiée par le Conseil d'Administration de l'Hôpital, à chaque début de mandat, pour désigner 3 représentants audit Conseil devenu aujourd'hui Conseil de Surveillance.

Après concertation avec les services de l'Etat, il est proposé de dissoudre ledit syndicat intercommunal, conformément aux articles L 5212-33 et L 5212-34 du CGCT, soit à la demande de la majorité des conseils municipaux concernés, demande motivée par les éléments ci-dessus exposés et par le fait que ce syndicat n'exerce plus aucune activité depuis au moins 2 ans.

Il est précisé que la suppression de ce syndicat intercommunal n'a aucune incidence en matière de biens et de personnels puisque le syndicat n'en dispose pas, pas plus qu'il ne dispose d'un budget.

Par ailleurs, par délibération N° 61 du 13.09.2010, la CCPC a décidé que la compétence correspondante ne retournerait pas aux communes mais serait communautaire selon le libellé suivant : « actions en faveur de l'hébergement des personnes âgées dépendantes : soutien matériel et financier aux EHPAD du territoire communautaire », ce qui conduit à une modification des statuts de la CCPC ».

Le Maire propose

- d'approuver la suppression du syndicat intercommunal dont elle est membre, constitué par Décret du 29.11.1901 en vue de la création de l'hôpital intercommunal à Morestel, compte-tenu de la caducité de l'objet dudit syndicat,
- d'approuver la modification des statuts de la CCPC telle que jointe en annexe, comportant la nouvelle compétence « actions en faveur de l'hébergement des personnes âgées dépendantes : soutien matériel et financier aux EHPAD du territoire communautaire ».

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et charger le Maire de toute démarche nécessaire.

VOTE		
<b>POUR : 26</b>	<b>CONTRE : 1</b> Jacky RAVAZ	<b>ABST. : 0</b>

### **2010-7-9 Modification du règlement intérieur – Médiathèque Jules Ferry**

Le règlement intérieur de la Médiathèque Jules Ferry approuvé par délibération du conseil municipal en date du 2 décembre 2009 prescrit les modalités de prêt des livres, des documents sonores ainsi que des DVD.

Pour répondre à la demande des usagers, le Maire propose de le modifier en autorisant le prêt de 2 DVD au lieu d'un seul.

Il convient de délibérer pour approuver la modification du règlement intérieur et autoriser le Maire à appliquer les nouvelles dispositions en vigueur.

VOTE
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

**2010-7-10 Rapport annuel 2009 – Syndicat Intercommunal des Eaux des Abrets**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Abrets (SIEA) publie, comme la loi l'y oblige, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2009. Le rapport est consultable en Mairie.

Une synthèse de ce rapport a été annexée la note de synthèse.

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la présentation de ce rapport.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

**III. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT****2010-7-11 Cession d'une parcelle, lot n°10 section AC 627 – Association syndicale du Mollard Bresson**

Le 17 octobre 2006, la commune des Avenières est devenue propriétaire du tènement immobilier de l'usine GONTARD dont le lot n°10 cadastré section AC n°627.

Il s'avère que, suivant les dispositions de l'acte notarié établi par Maître BEDET le 31 juillet 1975, les propriétaires de l'usine GONTARD avaient consenti la cession gratuite de cette parcelle à usage de parking à la future association syndicale du lotissement du Mollard Bresson.

Comme suite à la demande de cette dernière en date du 19 juillet 2010 et après avis oral du service des Domaines qui sera confirmé par écrit à la rédaction de l'acte notarié, le Maire propose de céder gracieusement à l'Association syndicale du lotissement du Mollard Bresson le lot n°10, cadastré section AC n°627 d'une superficie de 800 m<sup>2</sup>.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

**IV. PERSONNEL COMMUNAL****2010-7-12 Modification de postes*****a) Filière technique***

Pour permettre à trois agents communaux d'être nommés à un grade supérieur, suite à un avancement par ancienneté, le Maire propose :

- de créer trois postes d'adjoint technique territorial principal 2ème classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1er juillet 2010,
- de supprimer 3 postes d'adjoint technique territorial 1ère classe que ces agents occupaient précédemment, dès que leur nomination au grade supérieur aura été réalisée.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

***b) Filière médico-sociale***

Pour permettre à un agent d'être nommé à un grade supérieur, suite à un avancement par ancienneté, le Maire propose :

- de créer un poste d'agent spécialisé territorial des écoles maternelles principal 2ème classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1er juillet 2010,
  - de supprimer un poste d'agent spécialisé territorial des écoles maternelles 1ère classe que cet agent occupait précédemment, dès que la nomination au grade supérieur aura été réalisée.
- Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

**V. QUESTIONS DIVERSES****INFORMATIONS**

- 53<sup>ème</sup> Congrès départemental des Maires, Adjoints, Présidents et Vice-présidents de Communautés
- Présentation de l'audit organisationnel et financier du Centre Social Jean Bedet le 6 octobre 2010 à 19h00
- Prochains conseils municipaux les 9 novembre et 9 décembre 2010
- Recensement agricole entre septembre 2010 et avril 2011 (cf. fiche dans parapheur)
- Demande de remboursement par le CCAS des frais d'obsèques de M. Jean-Michel LEBARS aux ayants-droits

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h12.*

**Liste des annexes :**

- néant

Fait aux Avenières, le 5 octobre 2010

Le Maire,  
*Gilbert MERGOND*